

Aux Greffes de et à

- Blonay – Saint-Légier
- Chardonne
- Corseaux
- Corsier
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Vevey
- Veytaux

COMITE DE DIRECTION

Affaire traitée par : M. Pilloud/sa
021 966 83 63/64

Clarens, le 3 octobre 2024

Décision du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera du 26 septembre 2024 – publication

Madame la Secrétaire municipale, Monsieur le Secrétaire municipal,

Nous vous remettons en annexe, conformément aux dispositions légales en la matière, un extrait des décisions du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024, que vous voudrez bien avoir l'obligeance d'afficher au pilier public.

La publication dans la Feuille des Avis Officiels interviendra le vendredi 4 octobre 2024. Le délai de dix jours pour déposer une demande de référendum débute à la date de la publication. Nous vous remercions de ne pas retirer des piliers publics l'information annexée avant la fin du délai.

En vous remerciant d'avance de donner le droit à notre attente, qui répond à des obligations légales, nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire municipale, Monsieur le Secrétaire municipal, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex



Le Secrétaire


Frédéric Pilloud

Annexe ment.